



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE
FILLIÈRE
N° 2025.06**

Séance du 15 mai 2025

*A dix-sept heures, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué le 6 mai 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi et dans la Salle des mariages de la mairie déléguée de St Martin Bellevue sise 1 route des Ecoles 74370
FILLERE*

Nombre de membres en exercice : 17- Présents : 11 - Votants : 11 - Pouvoir : 0

OBJET : VERSEMENT SUBVENTION association Heureux Ensemble

Présents :

Mesdames : ALAIS Isabelle, ALESINA Christelle, FUMEX Anne, DURET Jacqueline, LAFFIN Nicole, NICOLAS Agnès, PARODI Jacqueline, REYDET Nadine

Messieurs : JACOB Claude, GARAUD Jean Michel, PARIS Raymond

Excusés :

Mesdames : CHEVALLIER Maud, BRUSSOZ Marie Claude, DEHAINE Valérie, REVEILLON Emeline, Messieurs RICHARD Philippe, ANSELME Christian

Secrétaire de séance : Mme ALESINA

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-17,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles L.123-4 et suivants,

Considérant que L'association Heureux Ensemble est une association créée à l'intérieur de l'EHPAD des Glières à Groisy,

Considérant que l'association Heureux Ensemble a déposé une demande de subvention du fait que des personnes âgées de la commune de Fillière résident à l'EHPAD des Glières,

Considérant que cette association a pour but de financer les projets d'animation et de renforcer le lien social à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement,

Considérant le rôle social de l'association,

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,**

Approuve l'attribution d'une subvention de 200 € à l'association Heureux Ensemble

Autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus, ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de la séance
Mme Christelle ALESINA



Le Président,
M. Christian Anselme



Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission
en Préfecture le :
et de la publication/affichage le :

Le Président